

Bureau du 13 septembre 2021

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17 heures

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Frédéric DUCHE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Sylvain BONENFANT	CC Roumois Seine
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure
Monsieur	Alfred RECOURS	Département de l'Eure

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

M. Duché a demandé à M. Gravelle, qui s'est porté candidat au poste de Président lors de l'élection du Président fixée au 20 septembre prochain, d'assister à la réunion.

Il est présenté aux membres du Bureau l'ordre du jour de la séance :

- Modalités de réunion du Bureau Syndical en visioconférence
- Adoption du PV du précédent Bureau (01.06.2021)
- Adoption de l'avenant à la convention de financement Communauté d'Agglomération Evreux Porte de Normandie (Commune de Mouettes)
- Adoption de l'avenant à la convention de financement avec Caisse des Dépôts
- Adoption de la Convention pour l'usage du réseau public d'électricité pour l'établissement du réseau FttH
- Adoption du protocole d'accord visant à régler à l'amiable un différend relatif au marché 2017-001

Le premier rapport concerne l'adoption des modalités de réunion du Bureau en visioconférence. En effet, suite à la crise sanitaire il est possible de réunir les instances délibérantes du Syndicat par visioconférence ou audioconférence durant la période d'état d'urgence sanitaire qui a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2021.

Le deuxième rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 1^{er} juin 2021.

Le troisième rapport concerne la modification de l'avenant à la convention de financement avec l'agglomération Evreux Porte de Normandie (EPN). En 2019, la commune de Mouettes quitte la communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour intégrer la communauté d'Agglomération Evreux Porte de Normandie. A ce titre, le Syndicat a en charge le déploiement du réseau FttH sur le nouveau périmètre de l'EPCI. Le budget de déploiement est établi à 401k€. Le budget estimatif des travaux sur la commune était de 387k€ et intégré à la convention de financement d'EPN. Un avenant à la convention répercutant 4 168 euros à la charge de l'EPCI est proposé.

Le quatrième rapport concerne la modification de la convention de financement avec la Caisse des Dépôts dans le cadre du FSN (Fonds pour une société Numérique). Les principales modifications portent sur l'ajustement montant alloué à la subvention des raccordements. En effet, suite à la négociation du syndicat lors du renouvellement de sa délégation de service public les nouveaux raccordements sont intégralement réalisés et financés par le délégataire sans subvention publique. D'autre part, la convention établie en 2018 mérite d'être actualisée sur son programme de déploiement, calendrier et coûts afférents.

Le cinquième rapport porte sur la signature de convention pour l'usage du réseau public d'électricité pour l'établissement du réseau FttH. En effet dans le cadre de son déploiement le syndicat a signé une convention permettant aux opérateurs ou acteurs des réseaux d'initiative publique de donner accès aux infrastructures électriques en vue d'implanter des câbles optiques. Cette offre est utilisée par le Syndicat et son délégataire, permettant ainsi d'optimiser les coûts et

délais de réalisation du réseau très haut débit eurois. Sur demande du délégataire, en charge du déploiement de la complétude du réseau pour atteindre les 100% FttH sur le RIP de l'Eure, il convient de procéder à la signature de convention similaire avec les départements limitrophes de l'Orne, de la Seine Maritime, du Calvados et de la métropole de Rouen. Ces conventions sont nécessaires aux déploiements limitrophes du département qui peuvent emprunter marginalement des réseaux des collectivités voisines.

Le sixième rapport porte sur la signature d'un protocole transactionnel pour solder le litige qui oppose le Syndicat et l'entreprise Sogetrel en charge de déploiement du THD sur le secteur de Bernay et Rugles. En effet, le programme étant arrivé à son terme, l'entreprise réclame, dans un mémoire en réclamation, des surcoûts divers de l'ordre de 2 M€. Dans le même temps le syndicat réclame au titre des pénalités de retard la somme de l'ordre de 600 k€. Les parties ont décidé de régler le différend à l'amiable en concluant un protocole arrêtant la somme de 65 k€ au bénéfice du syndicat.

Le septième rapport porte sur le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure pour l'élaboration des documents relatifs à la paie.

Après avoir procédé au vote, toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 20 septembre 2021.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption du précédent PV du CS du 7 juin 2021
- Élection des membres du Bureau (doyen M. Guesdon)
- Élection Président, VP, Secrétaire (doyen M. Guesdon)
- Élection membres CAO
- Élection membres CDSP
- Désignation membres de la commission suivi du déploiement
- Désignation membres de la commission finances
- Désignation membres de la commission suivi de la DSP
- Désignation membres de la commission des usages du numérique
- Désignation membres de la commission communication
- Délégation de compétences du CS vers le Bureau
- Modification du tableau des effectifs
- Décision modificative budgétaire Budget 1G

Pour les élections et désignations des différentes commissions, chaque liste est balayée afin de lister les postes à pourvoir suite aux élections départementale et régionale.

M. Duché se porte candidat au poste de 4^{ème} Vice-président. Il est vrai que le nombre et la complexité des dossiers d'Eure Normandie Numérique nécessitent un tuilage entre Messieurs Duché et le futur Président. Cette disposition pourrait faciliter la transmission.

En ce qui concerne la **Délégation de compétences du Comité syndical** (CS) vers le Bureau Syndical, il est proposé que le CS délègue compétences au Bureau en dehors de ce qui lui exclusivement réservé conformément au statut (article 6.3). Est donc exclue de la délégation de compétence :

- Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- L'approbation du compte administratif,
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat Mixte,
- L'adhésion ou la fusion du syndicat mixte avec un autre établissement public,
- Le principe d'une délégation de service public.

Pour la modification du tableau des effectifs

Suite à la démission du délégué en charge du pilotage stratégique du SMO M. David Mercier, et afin de poursuivre l'action entreprise, tant en matière de pilotage que de stratégie, le projet étant à une période charnière de son déploiement, il est proposé de procéder à un recrutement d'un Directeur Général à temps complet au sein d'Eure Normandie Numérique. Il est ainsi nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet.

L'ordre du jour pour les délibérations est terminé.

M. Duché demande de différer la mise à l'ordre du jour pour la cession partielle du parc Wimax afin d'étudier plus en détails les différents éléments.

M. Recours souhaite une bonne continuation à tous étant qu'il quitte le Bureau d'Eure Normandie Numérique. M. Duché remercie M. Recours pour sa présence pendant toutes ces années.

M. Gravelle tient à se présenter aux différents membres du Bureau et à exprimer les motivations de sa candidature à la Présidence. Il remercie M. Duché de rester candidat au poste de Vice-président afin de rester membre du Bureau en cas de réélection, ce qui permettra un accompagnement sur les dossiers dans les premiers mois.

M. Blouin félicite M. Duché sur le travail qu'il a fourni toutes ces années. M. Duché souligne qu'il s'agit d'un travail collectif qui a permis et permet l'avancement de l'activité du Syndicat.

Il sera également présenté à ce comité et conformément au souhait du Président, l'avancement du schéma directeur des usages du numérique par Sylvain BONENFANT et l'état du déploiement du réseau FttH par Jean-Christophe BOYARD.

La séance est levée à 18 h 15.